

A VOS CLES Conciergerie
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 23 Avenue du Camp Long
06400 CANNES

Procès-verbal des décisions
de l'associé unique du 22 Juillet 2025

Le Soussigné

Monsieur Morgan EMOND demeurant 23 Avenue du Camp Long, 06400 CANNES, associé unique et Président de la Société A VOS CLES Conciergerie,

A pris la décision suivante portant sur :

- Fixation de la rémunération du Président
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de formalités

Première décision

L'associé unique décide qu'aucune rémunération ne sera versée au Président.

Il aura uniquement droit au remboursement de ses frais de déplacement, dûment justifiés.

Deuxième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Monsieur Morgan EMOND

